

SIXIÈME PARTIE

**Les rapports du Conseil de Flandre
avec l'Autorité allemande**

Entrevue des Délégués du Conseil de Flandre avec le Gouverneur Général von Falkenhausen

(19 mai 1917.)

Lors de son installation comme Gouverneur Général, VAN FALKENHAUSEN accorda audience aux délégués du Conseil de Flandre.

Le comte HARRACH établit le procès-verbal de cette entrevue et le fit parvenir, le 19 mai 1917, au Bureau du Conseil de Flandre.

Nous le reproduisons ci-dessous :

DISCOURS DE TACK AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :

Le Gouverneur Général permettra que je fasse dans notre langue maternelle l'allocution que je suis chargé de prononcer au nom du Conseil de Flandre.

Le Conseil de Flandre, au nom duquel cette délégation vient aujourd'hui vers Votre Excellence, a l'honneur de lui présenter ses cordiales félicitations à l'occasion de sa nomination au poste très honorifique de Gouverneur Général en Belgique.

Nous nous souvenons avec gratitude des grands services qui ont été rendus à la cause flamande par le prédécesseur de Votre Excellence, le Général Baron von BISSING. Ses efforts constants et conscients pour développer et libérer notre peuple flamand si longtemps opprimé ont ouvert la voie et ont donné la direction à suivre pour arriver à notre pleine libération nationale, à notre indépendance complète, tant administrative que politique.

Que le choix de Sa Majesté se soit porté sur Votre Excellence est pour nous, Flamands, la garantie que le travail commencé sera continué et mené à bien avec fermeté.

Le Conseil de Flandre promet à Votre Excellence sa collaboration fidèle et infatigable. Qu'il nous soit permis d'attirer très brièvement votre attention de « Gouverneur Général » sur les points suivants :

La séparation administrative, qui a été réalisée par une collaboration constante avec l'administration civile et la section politique, doit être étendue à tous les Ministères et à tous les services. Ceci veut dire que le principe de la séparation doit être appliqué partout où il y a moyen de l'appliquer.

Nous attendons aussi que les Ministères, qui sont encore aujourd'hui sous la direction militaire allemande, soient au moment voulu séparés en deux administrations distinctes. Rien n'empêche de prendre à ce sujet les mesures nécessaires.

L'autorité militaire allemande peut, dans ces administrations, faire employer la langue flamande, comme d'ailleurs la chose a été prescrite par les ordonnances.

Nous attirons spécialement l'attention de Votre Excellence sur la séparation du Ministère des Finances, parce que l'indépendance financière de la Flandre en dépend. Il faut agir ici évidemment avec une prudence spéciale, parce que de très grands intérêts matériels sont en jeu, qui constituent une condition essentielle de la viabilité d'une Flandre libre.

Il est vrai que pour une période transitoire, on ne peut tout à fait se séparer de la situation actuelle ; mais nous devons considérer qu'une administration financière forte et autonome est la condition essentielle de l'existence et de la vie en tant qu'Etat de la Flandre indépendante.

En corrélation avec ceci, l'union économique de la Flandre à l'Union douanière de l'Europe Centrale doit être préparée en vue de la période transitoire.

Son Excellence a marqué au Secrétaire d'Etat pour les Affaires intérieures son approbation à ce sujet et a souligné combien il s'ensuivrait d'avantages pour la population flamande si longtemps négligée.

Nous demandons enfin qu'une ordonnance soit bientôt publiée pour le territoire administratif flamand sur l'emploi de la langue flamande dans l'administration et dans la justice.

Puisse la situation de la politique intérieure et extérieure être suffisamment favorable pour qu'il soit possible d'organiser la séparation politique et d'installer un Gouvernement Provisoire avec un organe représentatif provisoire du peuple flamand, dont la composition serait en rapport étroit avec l'organisation du Conseil de Flandre.

En conclusion, nous remercions Votre Excellence pour la bienveillance qu'elle nous a montrée en nous accordant cette audience et nous exprimons l'espoir que le gouvernement de Votre Excellence sera fécond et riche en bienfaits pour notre chère patrie « la Flandre ».

RÉPONSE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL VON FALKENHAUSEN ;

Messieurs,

Je vous remercie vivement pour la confiance que vous me témoignez.

Comme je vous l'ai déjà dit dans ma réponse écrite, je suis décidé à continuer dans la voie qui a été ouverte par mon prédécesseur. C'est à bon droit que vous avez consacré des paroles de chaude reconnaissance à la mémoire de cet homme qui a bien mérité de l'Allemagne et de la Flandre. Je puis entièrement m'associer avec vos paroles à ce sujet. En ce qui concerne les points du programme que vous avez développé, vous comprendrez que je doive me défendre de m'avancer dans les détails.

Vous, Messieurs, vous êtes en rapport avec mes fonctionnaires pour l'exécution du travail, que je suis et que je surveille avec le plus grand intérêt. Vous savez également que la séparation administrative est poursuivie le plus rapidement possible. Je ne puis actuellement que vous prier de développer la force du Conseil de Flandre.

Vous indiquez que la séparation administrative doit conduire à la séparation politique des deux parties du pays, de façon que chacune d'elles possède bientôt la pleine autonomie intérieure, avec son gouvernement et sa représentation parlementaire propres.

Il me paraît justifié de poursuivre la réalisation de ce principe. Cette réalisation dépend en fait de ceci : que la situation politique et militaire générale permette une pareille solution de la question belge. J'espère que ce moment n'est plus très éloigné.

Que la langue flamande arrive à faire valoir pleinement ses droits dans l'administration et dans la justice, c'est également mon avis et mon désir.

En matière de finances, il faut évidemment une période transitoire, avant que l'on puisse arriver à une autonomie absolue.

En ce qui concerne les moyens de transport, je suis tout disposé à favoriser vos vœux, pour autant que les circonstances militaires le permettent car, en cette matière comme dans toutes les autres, les nécessités militaires doivent passer avant tout.

Vous seriez les premiers d'ailleurs à désirer qu'il en soit ainsi, puisque **la solution définitive de votre propre mouvement est liée au succès de nos armes.** Votre désir également de voir la Flandre comprise dans l'économie transitoire d'après-guerre dépend aussi du succès de nos armes. Je conçois toute l'importance politique de votre adhésion économique et je vous renvoie à ce sujet à ce que le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur vous a dit personnellement à ce propos.

Mes paroles vous auront suffisamment fait comprendre que je suis décidé à poursuivre l'œuvre de mon prédécesseur dans le sens des paroles que le Chancelier de l'Empire a prononcées devant vous à Berlin.

Je suis persuadé que si nous collaborons dans une mutuelle confiance et si nous affermissons encore cette collaboration en l'étendant à tout votre peuple, nous atteindrons notre but.

De notre côté, nous avons le droit, historiquement et culturellement, d'aider les éléments germaniques opprimés qui se trouvent en Belgique à se relever, de préparer le développement favorable pour l'avenir du peuple flamand, d'établir une union plus étroite entre le peuple allemand et son parent par la race.

C'est pourquoi il faut que nous unissions nos forces pour atteindre ce but. Tel est mon vœu et aussi telle est ma volonté.



Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16